



APPEL À PROJETS 2021 DE PARIS-EST SUP

Amorçage de nouvelles coopérations entre les entités des établissements membres et associés

I. Présentation de l'appel à projets

Paris-Est Sup financera dans le cadre de son budget 2021, des projets destinés à faire émerger de nouvelles coopérations entre ses membres et ses associés, pour un montant total de 200.000 euros.

Le soutien accordé à chaque projet par Paris-Est Sup sera d'un montant maximum de 50.000 euros, pour une durée allant de 12 à 18 mois, les dépenses étant effectuées entre mars 2022 et l'été 2023.

II. Objectifs de l'appel à projets

L'objectif du présent appel à projets est d'initier des projets innovants et de stimuler de nouvelles coopérations au sein du site Paris-Est, à trois interfaces :

- géographique (Créteil & Maisons-Alfort / Champs-sur-Marne / autres sites de l'Est parisien, sans exclusive),
- thématique (V. *infra*),
- institutionnelle (nature des établissements : établissements dont la mission est une mission d'enseignement supérieur et de recherche / autres établissements).

Il s'agit plus précisément de financer le rapprochement d'activités académiques et scientifiques et d'aider de nouvelles communautés à se former. L'objectif poursuivi est celui d'un amorçage de nouvelles coopérations, sans nécessairement donner lieu à une production propre dès ce stade (ce qui, toutefois, ne l'interdit pas).

Les projets qui seront financés devront concerner au moins deux entités rattachées à deux établissements différents, au moins à l'une des trois interfaces susmentionnées. Ces projets devront présenter un caractère novateur par rapport aux travaux habituels, notamment si plusieurs entités déposant une candidature commune travaillent déjà ensemble.

Les projets financés devront se positionner dans le cadre des stratégies des membres et des associés de Paris-Est Sup pour lesquelles ces derniers ont souhaité renforcer leurs coopérations. Les thèmes suivants sont encouragés :

- Numérique et données
- Santé
- Ville
- Politiques publiques
- Environnement
- Risques

- Durabilité

Cette liste n'est pas exhaustive. Les projets se situant aux interfaces géographiques et institutionnelles qui permettraient de faire émerger de nouvelles coopérations seront examinés avec le plus grand intérêt, notamment en cas d'interaction sciences humaines et sociales / sciences dures.

III. Candidature et évaluation

Délai de retour des candidatures : vendredi 22 octobre 2021 à 17 heures.

Portage : les entités qui présenteront un projet commun devront désigner un porteur parmi elles. Ce porteur devra faire partie (personnel titulaire ou CDI) d'un établissement membre ou associé de Paris-Est Sup¹.

Dépenses éligibles : toutes, dans la limite de 50.000 euros par projet. Il est précisé néanmoins que l'objet du présent appel à AAP est l'amorçage de nouvelles coopérations et non le financement de dépenses de personnels supplémentaires. L'utilisation de l'aide pour financer majoritairement des dépenses de personnels devra donc être particulièrement justifiée.

Présentation des candidatures : les candidatures sont présentées via le questionnaire en ligne selon le modèle en annexe. Le récapitulatif de la candidature sera adressé à l'établissement dont relève le porteur. Les candidatures comporteront une description du projet en 3 000 caractères et des mots-clés. Elles mentionneront les disciplines concernées et identifieront les interfaces (géographiques, institutionnelles et thématiques) du projet, ainsi que les principales dépenses envisagées. Elles indiqueront enfin les suites attendues du projet, postérieurement à la phase d'amorçage financée dans le cadre du présent appel.

Calendrier : les candidatures seront examinées en janvier 2022 par le conseil de projets de Paris-Est Sup, sur la base de deux expertises par projet. La notification des résultats interviendra en janvier 2022. Les projets pourront démarrer en mars 2022.

Critères de sélection : qualité scientifique, situation du projet aux interfaces géographiques, institutionnelles et thématiques, capacité à faire émerger des coopérations et suite attendues, adéquation aux objectifs du présent appel.

Gestion des projets : la gestion administrative et financière des projets sélectionnés à l'AAP2021 de Paris-Est Sup doit être effectuée par un ou plusieurs de ses membres et associés selon la répartition budgétaire qui sera précisée dans la convention de financement. Au vu de la spécificité du financement, aucun frais de gestion ne pourra être appliqué.

¹ À la date limite de réception des dossiers, les établissements membres de la Comue sont : ENPC, ENVA, UGE, UPEC ; les établissements associés sont : Anses, AP-HP, CHIC, CSTB, EFS, ENSAPB, ESTP, FCBA, IGN, Inserm, LRMH, SPF.

Appel à projets 2021 de Paris-Est Sup

Amorçage de nouvelles coopérations entre les entités des établissements membres et associés

Identité du projet	
Acronyme / Nom du projet	
Porteur du projet (nom, fonction, coordonnées, établissement de rattachement)	
Entités concernées par le projet	<i>Préciser éventuellement le nom des personnes impliquées</i>
Description succincte du projet (maximum 3 000 caractères espaces compris)	
Résumé diffusable (<750 caractères)	<i>(Pour diffusion sur les supports de communication de la Comue)</i>
Disciplines concernées	
Interfaces concernées par le projet	<ul style="list-style-type: none">• Interface géographique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Explication• Interface institutionnelle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Explication• Interface thématique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Explication
Suites attendues du projet (notamment, résultats et calendrier)	
Caractère novateur du projet	

Capacité du projet à faire émerger de nouvelles coopérations				
Budget prévisionnel				
		Nombre d'homme/mois	Niveau	Coût estimé
	Personnel à recruter			
	Stage ²			
	Fonctionnement			
	Justification			
Autres observations				
Experts proposés pour l'évaluation				
Experts non souhaités pour l'évaluation				

Pour toute question : aap@paris-est-sup.fr ou 01 64 15 31 45

² Au 01/07/2021, le coût d'une gratification de stage est de 3,9€/h, soit environ 600€/mois.